

Image not found or type unknown



Partie commune à usage privatif

Par **jdraut**, le **04/08/2011** à **00:44**

Bonjour,

Dans le cadre d'une partie commune à usage privatif (jardin en l'occurrence), je n'arrive pas à bien comprendre les charges dont je serai redevable sur cette partie ?

De plus qu'en est-il au niveau des frais d'entretien, le règlement de la copropriété ou se trouve l'appartement que j'envisage d'acheter ne mentionne rien.

Merci d'avance

Cordialement